



Procès-verbal n° 28 Législature 2021-2026

Séance du Conseil communal

Lundi 11 mai 2026, 19h30, Hôtel de Ville

Présidence : Mme Joëlle Vullioud

Vice-présidence : Mme Anne Descuves

Secrétaire : Mme Françoise Messer

Scrutateurs : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

Appel nominal

Membres présent/e/s : 49

Excusé.e.s: David André, Jean-Yves Bodenmann, Bryan Burri, Ansgara Flade, Alexandre Golay, Jan-Matti Keller, Solène Liengme, Fabia Meylan, Paulette Reymond, Damien Rithner.

Absent: Christophe Vaney.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2026**
- 3. Communications de la Présidente**
- 4. Communications de la Municipalité**
- 5. Assermentation**
- 6. Approbation du courrier de la Municipalité concernant le préavis 12.2024**
- 7. Préavis 03.2026 Achat terrain au Pôle Santé**
- 8. Préavis 04.2026 Crédit de construction pour la mise en séparatif Grand-Rue 44 à 60 au Sentier**
- 9. Préavis 05.2026 Amortissement de la dette du Centre Sportif de la Vallée de Joux SA**
- 10. Préavis 06.2026 Développement d'un système d'éco-vaisselle**
- 11. Présentation des 3 groupes politiques en vue des prochaines élections**
- 12. Divers et propositions individuelles**

1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité avec l'ajout des points 5 et 6.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2025

Approuvé à l'unanimité.

3. Communications de la Présidente

- Les 3 pétitions transmises au Bureau par M. Pascal Conza lors de la séance du 16 mars dernier ne sont pas de la compétence du Conseil, le Bureau les a transmises à la Municipalité .
- À la remarque d'un conseiller communal à la suite de l'intervention de M Raymond Lavanchy, rapporteur de la COFIN, concernant un complément au rapport du préavis 02.2026 : le Bureau du Conseil constate que cette intervention était bien en suivi avec le rapport qui venait d'être lu. La parole depuis le pupitre était autorisée.
- Madame la Présidente rappelle le protocole : les rapports sont lus depuis le pupitre. Les rapporteurs restent au pupitre jusqu'à la fin de la discussion. Si un rapporteur ou un membre du Bureau veut faire une intervention personnelle, il descend dans l'assemblée pour poser sa question. Si le président souhaite prendre la parole à titre personnel, il se fait alors remplacer par le vice-président pendant son intervention et descend dans la salle pour s'exprimer.
- Madame la Présidente donne lecture d'un courrier de la Municipalité reçu le 8 avril (en annexe de ce PV) concernant un dépassement de budget pour le préavis 12.2024.
- Madame la Présidente donne lecture de la lettre de démission de Mme Christelle Pittet-Amstutz.
- Mme la Présidente rappelle le travail important effectué par les différentes commissions. Les séances et les rapports qui en découlent demandent un investissement de la part des rapporteurs. Ces rapports sont nécessaires pour une bonne compréhension des discussions et des votations et devraient bien entendu être lus avant la séance.

4. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

5. Assermentation

Compte tenu du fait que le groupe UDI a épuisé la liste de viennent-ensuite et en accord avec l'article 84, alinéa 4 de la LEPD, il propose un candidat éligible pour repourvoir au siège vacant. La candidature proposée a obtenu le soutien d'au moins 6 personnes. Cette candidature est donc valable. Au vu de ce qui précède, le Bureau électoral proclame élu le candidat du groupe UDI.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de M. Basile Bianchi en remplacement de Mme Christelle Pittet-Amstutz.

6. Approbation du courrier de la Municipalité concernant le préavis 12.2024

Les membres du Conseil ont reçu par mail le 8 mai la lettre de la Municipalité lue dans les communications. Afin de respecter l'article 90 de notre règlement communal qui stipule : *Toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du Conseil par voie de communication écrite. Elle est soumise ensuite à son approbation dans les meilleurs délais.* Madame la Présidente demande à l'assemblée de se prononcer sur ce dépassement. La discussion est ouverte.

M. Raymond Lavanchy a remarqué que dans le rapport de la commission Ad 'hoc 12.2024, la Municipalité avait affirmé qu'il n'était pas possible de créer une rampe, il s'étonne que cela ait été finalement possible.

Mme Piguet, Municipale, répond que l'option d'inclure une rampe dans ce projet n'avait en effet pas été envisagée à cause de son coût élevé. Mais il y a eu opposition durant la mise à l'enquête et il a été nécessaire d'accéder à cette demande et d'engager presque CHF 60'000.- pour la rampe et l'ascenseur. La Municipalité a proposé d'autres options qui n'ont pas été acceptées.

M. Pierre-Olivier Capt remercie la Municipalité pour ce courrier de régularisation et le Bureau pour son traitement par une discussion et un vote.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet l'acceptation de ce dépassement au vote : Oui 45 Non 1 Abstentions 2

7. **Préavis 03.2026 Achat terrain au Pôle Santé**

M. Eric Rochat, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Raymond Lavanchy, membre de la cofin, ajoute qu'en relisant le préavis 03.2025 il a découvert que la Municipalité avait affirmé être propriétaire du terrain alors qu'il faut maintenant dépenser plus d'un million pour l'acquérir.

M. Pascal Conza s'interroge sur le timing de cet achat puisque le préavis de crédit de construction sera déposé en octobre et que cela concerne le même projet.

Mme Isabelle Piguet, Municipale, explique la stratégie décidée en 2022 de réunir toute la scolarité sur le site de Chez-le-Maître, la maîtrise foncière est donc adéquate et le moment est opportun pour le PSVJ et la Commune.

M. Nicolas Guignard rappelle que c'est l'achat d'un terrain, il n'y a donc pas d'amortissement et ce terrain ne peut que prendre de la valeur.

M. Didier Vaucher craint que cela n'aille pas bien au PSVJ, et demande des informations sur le sujet.

M. le Syndic répond que le PSVJ va aussi bien que possible et a les mêmes problèmes que les établissements hospitaliers du canton. Tout est fait afin de garder notre hôpital.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Autorise la Municipalité à acquérir auprès de Pôle Santé Vallée de Joux une surface de 14'475 m² nécessaire à la réalisation et au développement futur du Complexe Scolaire « Chez le Maître » pour un montant total CHF 1'497'430.00 (un million quatre cent nonante sept mille quatre cent trente francs)

Oui 46 Non 0 Abstentions 2

2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'497'430.00 (un million quatre cent nonante sept mille quatre cent trente francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 46 Non 0 Abstentions 2

8. Préavis 04.2026

Crédit de construction pour la mise en séparatif Grand-Rue 44 à 60 au Sentier

M. Claude Reymond, rapporteur de la commission Ad'hoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Jan Pittet, rapporteur de la cofin, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Jean-Fred Capt, Municipal, précise que ce préavis ne figurait pas dans le plan des investissements et que cette situation se reproduira fort probablement. En effet, dans le cadre du projet de nouvelle STEP divers contrôles sont effectués et la volonté de diminuer les eaux parasites pourra amener à des travaux non prévus dans le but de ne pas surdimensionner la future STEP.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote :

1. Accorde un crédit de CHF 325'381.00 (trois cent vingt-cinq mille trois cent huitante et un francs) à la Municipalité pour la mise en séparatif de Grand-Rue 44 à 60 au Sentier

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

2. Autorise la Municipalité à prélever dans le fonds 9282.45 « Mise en séparatif » le montant disponible au moment des travaux, cela conformément aux dispositions comptables (MCH1 ou MCH2) en vigueur au moment de l'inscription au bilan de ces travaux

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

3. autorise la Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 325'381.00 (trois cent vingt-cinq mille trois cent huitante et un francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021 2026.

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

9. Préavis 05.2026 Amortissement de la dette du Centre Sportif de la Vallée de Joux SA

M. Pierre-Olivier Capt, rapporteur de la cofin, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées y compris un amendement qui sera demandé par la Municipalité.

M. le Syndic annonce que la Municipalité souhaite amender la conclusion 1 en ajoutant « *et à prélever cette somme dans le fonds de réserve 9282.17 Fonds Centre Sportif* ».

M. Jean-Luc Lecoultré approuve la vision de la Cofin au sujet de son interprétation de la convention entre le CSVJ et la Commune, il restera attentif sur ce sujet.

M. Pascal Conza suggère que cette dette aurait pu être mise en postposition, cela n'a-t-il pas été fait dans le but de dissoudre les fonds de réserve à cause de MCH2 ? Ces 2'400'000.- ne seraient-ils pas plus utiles pour refaire la piscine par exemple, lorsque cela sera nécessaire ?

M. Bertrand Meylan, Municipal, explique avoir suivi les conseils de la fiduciaire.

M. Pierre-Olivier Capt ajoute que la Cofin en a discuté et qu'elle soutient le choix de la Municipalité en jugeant qu'il ne serait pas adéquat de garder cette dette.

M. Reynold Keusen, ancien boursier de la commune, rappelle l'origine de ce fonds : il y a environ 20 ans la Commune avait eu des bénéfices exceptionnels et avait assez d'argent pour désendetter la commune et le Centre sportif. Les prêts au CSVJ avaient été cautionnés et parallèlement des fonds de réserve avaient été créés pour les amortir. Il approuve leur

utilisation aujourd'hui puisque c'est une opération sans douleur. Il raconte qu'à l'époque la Commune était propriétaire de la boulangerie de Chez-le-Maître mais qu'elle a malheureusement vendu cet immeuble qui serait bien utile aujourd'hui.

M. Claude Reymond, suggère d'augmenter la part sociale du CSVJ afin d'augmenter la trésorerie. Il souhaite une réflexion dans ce sens pour l'avenir.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet l'amendement puis les conclusions au vote.

et à prélever cette somme dans le fonds de réserve 9282.17 « Fonds Centre Sportif »

Oui 47 Non 0 Abstentions 1

Autorise la Municipalité à renoncer aux prêts n°1, 2, 6, 7 ainsi que les n° 3 & 5 partiellement pour un montant de CHF 2'400'000.00 ; et à prélever cette somme dans le fonds de réserve 9282.17 « Fonds Centre Sportif »

Oui 46 Non 0 Abstentions 2

Autorise la Municipalité à fixer un taux d'intérêt à 1.38% sur une durée de 10 ans pour le solde des prêts n°3 et 5 ainsi que le prêt n° 4.

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

10. Préavis 06.2026 Développement d'un système d'éco-vaisselle

Mme Antonia Alemao, rapporteure de la commission Ad'hoc, est invitée à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Marc Ferrari, rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Stéphane Reymond soutient ce projet, cependant il déplore une certaine incohérence dans les décisions du Conseil puisque ce projet qui coûtera CHF 70'000.- ne suscite que des préavis positifs alors que l'achat d'un véhicule d'une valeur de CHF 55'000.- pour la voirie a récemment été refusé.

M. Claude Reymond demande si les tarifs qui sont très intéressants perdureront et quand la mise en place sera effective.

Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale, informe que l'intention est de faire perdurer les tarifs et que ce service soit disponible avant la fin de l'année.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les conclusions au vote.

1. Accorde un crédit de CHF 71'000.00 (septante et un mille francs) à la Municipalité pour participer au développement d'un système d'éco-vaisselle

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

2. Autorise la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 71'000.00 (septante et un mille francs) dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Oui 48 Non 0 Abstentions 0

3. Présentation des 3 groupes politiques en vue des prochaines élections

M. Raymond Lavanchy présente le système électoral à la proportionnelle, ce qui sera nouveau pour les communes actuelles de l'Abbaye et du Lieu.

Les membres de l'actuelle commune du Chenit auront 46 sièges à repourvoir, 15 pour l'Abbaye et 9 pour Le Lieu.

Les 3 groupes actuels du Conseil du Chenit proposeront des listes et invitent les candidats de toute la Vallée. Les 3 groupes changent de nom :

ROSES-VERT.E.S devient OUVERT ET SOLIDAIRE

F3 devient l'ENTENTE COMBIÈRE

UDI devient ICI

Il est possible que d'autres groupes soient créés.

4. Divers et propositions individuelles

M. le Syndic lit la réponse de la Municipalité (en annexe de ce PV) aux trois pétitions qui ont été soumises au Conseil communal le 16 mars dernier concernant des problèmes de mobilité, principalement au Brassus. M. Pascal Conza, pétitionnaire, remercie pour la réponse et a conscience du travail effectué. Il espère que la problématique de la montée du Marchairuz sera prise en compte.

Mme Béatrice Kunz remercie la Municipalité pour le prolongement du trottoir à la Rue des Forges au Brassus et les bacs à fleurs qui avaient été demandés par la commission Ad'hoc.

M. Pascal Conza a constaté qu'il y a de plus en plus de feux non éteints devant les cabanes en forêt, cela l'inquiète et il propose de mettre des panneaux aux abords des foyers pour sensibiliser les utilisateurs à éteindre complètement les feux avant de partir.

M. Jean-Fred Capt, Municipal, prend note de la suggestion.

Mme Antonia Alemao, pour faire suite à l'adoption du préavis 06.2026, demande que l'on puisse sensibiliser les bénévoles qui s'engagent dans les manifestations locales au tri des déchets et qu'ils ne soient pas découragés dans cet effort par des employés communaux.

M. le Syndic affirme que la Municipalité a par exemple fait installer des bacs pour le tri sous la tente temporaire au Centre sportif, il faut que les personnes les utilisent à bon escient. Les subsides communaux pour les organisations d'évènement prennent en compte le tri des déchets et le choix de vaisselle réutilisable.

M. Eric Rochat rappelle que le printemps est la période de reproduction des animaux et que si ces derniers sont dérangés ils peuvent renoncer à se reproduire, ce qui est une perte pour la biodiversité. Il a constaté que de nombreux chiens ne sont pas tenus en laisse alors que c'est une obligation au printemps. Il demande que des panneaux soient spécifiquement installés à cette période en espérant que cela améliorera la situation. Il évoque qu'il avait été promis des panneaux au sujet de la biodiversité et qu'ils ne sont toujours pas mis en place.

M. Claude Reymond revient sur la réponse lue par M. le Syndic : il ne partage pas l'avis de la Municipalité au sujet de la pression sur les transports. D'autre part il est inquiet après avoir entendu que les CFF reprendront la ligne de chemin de fer Travys.

M. le Syndic explique que les infrastructures ferroviaires entre Le Pont et Le Brassus appartiennent à Travys. Voici 3 ans que les CFF exploitent la ligne Le Brassus-Le Day en termes de matériel roulant mais c'est le personnel Travys qui pilote les trains sur ce tronçon. L'OFT est l'organe décisionnel pour les attributions de lignes cependant les communes de la Vallée sont actionnaires Travys et défendent les intérêts de la région et de Travys. La commune a de bons contacts avec Travys mais aussi avec le responsable CFF pour la Suisse romande et tout est fait pour améliorer l'offre. Il rappelle que ce sont les chiffres qui décident d'une modification de

cadence, que ce soit en diminution ou en augmentation, et encourage tout le monde à prendre le train afin de maintenir et développer les transports publics dans notre région.

M. Nicolas Guignard aborde le sujet de l'hélicoptère au comptoir. Il est d'avis que ce genre de gadget n'est plus de notre temps et encourage la Municipalité à influencer les organisateurs du comptoir à cesser cette activité et proposer une activité moins polluante et moins bruyante, par exemple une montgolfière.

M. Jean-Luc Lecoultre se réjouit de l'achat du terrain au Pôle Santé. Voici que plusieurs crédits sont votés en faveur du projet de l'Ecole du futur. Il souhaiterait que la Municipalité présente un état des lieux des crédits votés et des dépenses par exemple au 30 juin pour ce projet, ainsi que des crédits qui seront encore demandés afin d'avoir une vue d'ensemble.

La séance est levée à 22h03.

Prochaines dates des séances de Conseil: 22 juin, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre 2026

Joëlle Vullioud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Courrier de la Municipalité concernant le préavis 12.2024
- Communications municipales
- Rapport de la commission des finances – Préavis 03.2026
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 04.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 04.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 05.2026
- Rapport de la commission Ad 'hoc – Préavis 06.2026
- Rapport de la commission des finances – Préavis 06.2026
- Réponse de la Municipalité aux trois pétitions soumises au Conseil au sujet de la mobilité au Brassus